

**Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon**  
**Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau**  
**du 10 juin 2021 à Roumoules**

**Membres du Bureau présents :** Bernard CLAP, Trigance ; Philippe MARANGE, Castellane ; Michèle BIZOT-GASTALDI, communauté de communes Alpes Provence Verdon ; Christophe BIANCHI, Durance Luberon Verdon Agglomération ; Jean-Marie PAUTRAT, Allons ; Alain SAVARY, St Paul lez Durance ; Eliane BARREILE, Conseil régional ; Jean-Pierre HERRIOU, Moissac-Bellevue ; Jacques ESPITALIER, Quinson ; Romain COLIN : Moustiers Ste Marie ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Antoine FAURE : Aups

**1. Approbation du compte-rendu de la séance du 20 mai 2021 en visioconférence**

**2. Signature de la convention de partenariat avec la Société du Canal de Provence**

Le Président, Bernard CLAP et Jacques ESPITALIER, vice-président délégué à l'eau et aux milieux aquatiques ont procédé à la signature de la convention de partenariat avec le Président et le Directeur de la Société du canal de Provence.

Convention de partenariat avec la SCP 2021 – 2023 : validation du bilan 2020, du prévisionnel 2021, du document de communication sur le fond d'aide au conseil et du modèle de convention tripartite pour les aides assainissement :

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- valident le bilan 2020 et le prévisionnel 2021 du volet opérationnel de la mise en œuvre de cette convention
- valident le document explicatif du fond d'aide au conseil (plaquette) réalisé avec l'aide des services de communication de la SCP
- valident le nouveau modèle de convention tripartite (reprenant les objectifs de la nouvelle convention de partenariat dont les 2% de frais de gestion, validés lors du bureau du 10 décembre 2020).

**3. Point d'information sur l'évolution de la situation au Couloir Samson**

Un point d'étape est présenté sur la situation du site Clos Guigou / couloir Samson, dont la mise en service du parking est pour l'instant suspendue à l'arrêté du Département. Ce sujet avait déjà fait l'objet d'un point au précédent Bureau. A l'issue des débats et discussions, les membres du Bureau valident :

- 1- Envoi d'un courrier d'information aux offices de tourisme, professionnels du tourisme et communes pour expliquer où on en est
- 2- Eléments de préparation de la réunion organisée par la Préfecture et prévue le 22 juin, en présence du Département, du Parc et des représentants des professionnels.

**4. Réponse à l'appel à candidatures pour le Programme Espace Valléen 2021-2027**

A l'issue de la présentation des axes opérationnels et des opérations de coopération inter espaces valléens, les membres du Bureau décident de répondre à l'appel à candidatures pour le programme Espace valléen 2021-2027 dont les objectifs sont les suivants :

- développer des ambitions de diversification touristique sur des spots,
- faire rayonner l'expérience acquise sur des sites pépites,
- poursuivre la démarche du grand site sur la rive gauche,
- déployer le même type d'approche autour des lacs,
- être davantage présent sur les projets des petites communes et de les mettre en réseau.

**5. Dossiers de demande de subvention**

Les membres du Bureau approuvent la modification du plan de financement suivant :

- « Etude diagnostic du programme d'entretien et de restauration des ripisylves du bassin du Verdon et réalisation d'une nouvelle programmation pluriannuelle 2022 - 2026 »

**Coût total TTC : 250 000 € - Agence de l'eau (30 %) : 75 000 € - EDF : 10 000 € - Autofi. EPCI / GEMAPI : 165 000 €**

**6. Mise en place à titre expérimental d'une astreinte pour la gestion du Point Sublime**

Dans le cadre de la gestion des sites Point Sublime et couloir Samson, les membres du Bureau décident à titre expérimental de mettre en place des astreintes décisionnelles les week-ends, sur la période du 14 juin au 26 septembre 2021.

**7. Remboursement des frais de réparation du local de St André les Alpes**

Les membres du Bureau approuvent le remboursement à M. ROUVIER des frais qu'il a engagés pour la réparation du local à St André les Alpes et représentant la somme de 88,77 € TTC.

**8. Convention avec le Conservatoire du Littoral relative à l'organisation de prises de vues**

Les membres du Bureau approuvent la convention proposée par le conservatoire du Littoral, relative à l'organisation de prises de vue par la société Empreinte digitale, intervenues les 28 et 31 mai 2021, prévoyant le versement par la société de tournage d'une redevance au bénéfice du Parc du Verdon, de 3 085,71 €.

Pour affichage,

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales  
à Moustiers Sainte Marie, le 17 juin 2021

**Le Président, Bernard CLAP**

